



**SAINT-LARY**  
SOULAN  
PYRÉNÉES

*Vivre la montagne*

# La Mairie de Saint-Lary Soulan

La commune de Saint-Lary Soulan a un **service de police municipale** dont le rôle est **d'améliorer la qualité de vie des personnes habitantes et des personnes présentes lors de la saison touristique** sur le territoire de la commune. Placés sous **l'autorité du maire**, les agents de police municipale travaillent en **coordination avec la gendarmerie locale**. Les policiers municipaux sont chargés d'assurer le **bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publiques, la bonne application des arrêtés municipaux ; le relevé des infractions routières ; le relevé des infractions au code de la voirie routière, au code de l'urbanisme** et à bien d'autres textes.

De plus, la commune de Saint-Lary Soulan dispose d'un **service technique municipal** qui maintient en **état de fonctionnement et de propreté** les surfaces et **abords de la collectivité, entretient les espaces verts** de la collectivité, **effectue les travaux de petite manutention** sur les bâtiments et la voirie, **assure l'entretien courant** des machines, des matériels et du local utilisés...

La commune assure aussi **un système de navettes** permettant de **circuler sur le village** (plusieurs arrêts possibles), Vignec et Vieille-Aure afin de déposer les piétons ou skieurs au pied du téléphérique ou de la télécabine. Un deuxième circuit est disponible également entre le Pla d'Adet et Espiaube. Les navettes ne montent pas du village vers la station.



Les postes souvent proposés : des contrats de 4 mois en saison d'hiver avec possibilité de logement sur certains postes. Les débutants sont acceptés mais un diplôme est exigé dans le métier proposé.

**Agent de surveillance des voies publiques (H/F)** => *participe à l'ensemble des missions en collaboration avec les autres services de l'état et notamment la police municipale. Fait respecter les arrêtés de Police du Maire, surveille le domaine public et lors des différentes manifestations, informe le public, participe à la prévention et effectue l'assistance à la population. Travaille en station de ski et au village. Capacités d'analyse et d'adaptation requises, disponibilité (travail en soirée). Possibilité d'hébergement (extrait de casier judiciaire demandé). Permis B et véhicule léger exigés.*

**Conducteur de bus polyvalent (H/F)** => *réalise le transport en commun de personnes, prépare le véhicule, repère le parcours et prévoit les aléas, renseigne les documents de bord d'un véhicule. Permis D + Fimo exigés. Expérience exigée.*



Action réalisée par le



Action financée par